

# Rapport annuel de mise en œuvre PCIA 2015

## ANNEXE 1 : RÉSUMÉ À L'INTENTION DES CITOYENS

## Rappel

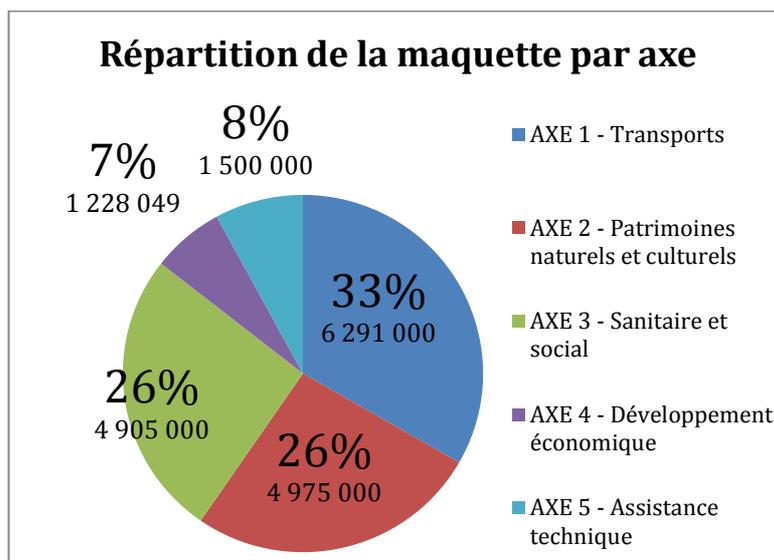
En vertu de l'article 50, paragraphe 9, du règlement (UE) no 1303/2013, un résumé du contenu des rapports annuels et du rapport final de mise en œuvre à l'intention des citoyens est mis à la disposition du public. Il présente le contenu du rapport annuel et du rapport final de mise en œuvre doit être mis à la disposition du public et transféré dans un fichier séparé sous la forme d'une annexe au rapport annuel et au rapport final de mise en œuvre.

## Organisation

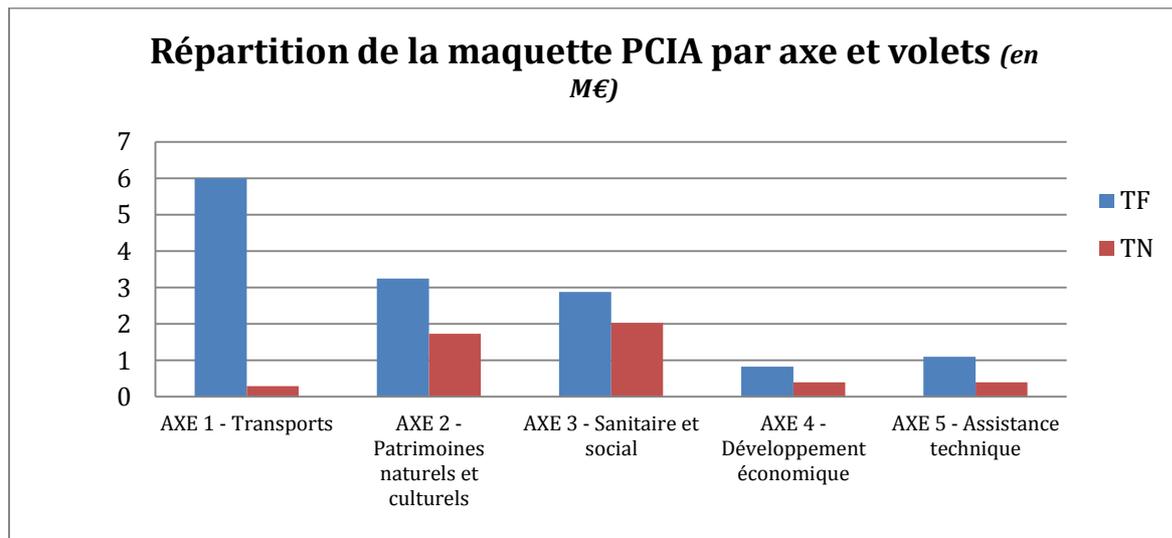
Le Secrétariat Conjoint, anciennement en charge de la gestion du Programme Opérationnel Amazonie, sur la période 2007- 2013 a été réparti au sein du Pôle Affaires Européennes (PAE) de la CTG, nouvellement chargé du Programme de Coopération Interreg Amazonie (PCIA) pour la programmation 2014-2020. Les trois départements du PAE (pilotage, instruction, gestion) comprennent désormais des services interconnectés dédiés à la mise en œuvre du PCIA et des autres fonds européens gérés par la CTG : instruction et suivi financier, pilotage et suivi administratif, évaluation et contrôle.

## Maquette et structuration du programme

La maquette du Programme de Coopération Interreg Amazonie s'élève à 18,9M€. Elle se répartie de la manière suivante, sur 4 axes, qui eux-mêmes se divisent en deux volets (transfrontalier et transnational) :



Au 31 décembre 2015 la programmation n'a pas encore démarré. Néanmoins, une petite dizaine de porteurs se sont déjà présentés au Pôle Affaires Européennes, avec des projets relativement structurés à programmer sur le PCIA dès que possible.



La maquette se décline sur les 5 axes et 2 volets, de manière disparate. L'axe qui concentre l'essentiel des crédits est l'axe 1, relatif aux transports. Cependant l'essentiel de son enveloppe (6M€) relève du volet transfrontalier, et fait notamment référence au projet de bac à grande capacité sur le Maroni, pour lequel une grande partie des crédits est a priori réservée. Les axes 2 et 3, relevant respectivement des patrimoines naturels, culturels et des enjeux sanitaires et sociaux, disposent d'enveloppes à peu près équivalentes (près de 5M€), réparties de manière plus équilibrées entre les deux volets. Enfin, l'axe 4 est lésé avec une enveloppe relativement faible (1,2M€), inférieure à celle de l'assistance technique du programme (1,5M€).

La majorité des projets susceptibles d'être programmés, une fois le PCIA lancé, concerne le volet transfrontalier et les axes prioritaires 2 et 3. Les thématiques de la biodiversité et de la prise en charge socio-sanitaire suscitent historiquement beaucoup d'intérêt en Guyane.

Vient ensuite l'axe prioritaire dédié au transport, avec en transfrontalier deux projets pour la mise en service d'un ferry sur le Maroni et en transnational une étude sur le cabotage régional. Ces projets sont lourds en termes budgétaires et pourraient permettre de consommer la majorité de la quote-part FEDER annuelle du PCIA, si programmés en 2016.

## Etat d'avancement de la mise en œuvre du programme

C'est effectivement en 2015 que la majorité des lettres d'engagement des partenaires extracommunautaires ont été obtenues (Amapa, Amazonas et Suriname), que les indicateurs ont été construits et validés, et que la version finale du programme a été officiellement acceptée (le 30 novembre). En outre, le public a été consulté sur les aspects environnementaux du PCIA du 11 mai au 11 juin 2015, après obtention de l'accord de l'autorité environnementale.

L'année 2015 a ainsi été marquée par la finalisation de la rédaction du Programme, ainsi que de ses évaluations environnemental et *ex ante*. Depuis la validation du PCIA fin novembre 2015, le descriptif de gestion et de contrôle ainsi que les différents documents de mise en œuvre (dossier de demande de subvention, rapports d'instruction, conventions, etc.) sont en cours de finalisation et seront prêts pour les premiers comités de sélection et de suivi.

Les fiches descriptives par axes prioritaires ainsi que les critères de sélection des projets ont été validée en Comité de Pilotage, auprès des partenaires locaux du Programme (CNES, CTG et Etat). Leur traduction et transmission aux partenaires extracommunautaires est imminente.

Un contact relativement régulier est entretenu avec les partenaires extracommunautaires, bien que toutes les personnes en charge du suivi du programme au sein de leurs services n'aient pas encore été désignées.

Par ailleurs, plusieurs actions de communications sur le PCIA, et les autres fonds européens gérés par la CTG, ont été réalisées courant 2015. Des informations sur le programme et ses critères basiques de sélection ont été diffusées durant *le Mois de l'Europe* notamment ; tandis que le secrétariat conjoint a participé et contribué à la dernière Conférence sur la Coopération Antilles-Guyane. Un premier kit de communication, comprenant une plaquette descriptive et des kakemonos, est déjà disponible au public.

Pour en savoir plus : [site internet](#)